

# COMpte-REndU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 MAI 2010

### ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M. CHEMINADE, Mme DE LA BOUILLERIE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, M. BROCHARD, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoints ; M. DARLING, M. KREMER, Mme FOSSATI, Mme MORTEAU, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, M. HUCAULT, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme BOUCHET, Mme GIANSANTI, Mlle DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS ET EXCUSES :

M. ERAGNE, Mme PLOUS, M. GUERITAUULT, Mme LEAU.

*Pouvoir de M. Jean-Paul ERAGNE à Mme Marie-Anne CHAUVEAU*

*Pouvoir M. Bernard GUERITAUULT à Mme Marie-Laure MORTEAU.*

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 Avril 2010 à l'approbation du Conseil Municipal. Les remarques ont été les suivantes :

*M. FORTIN explique que M. LANTIER et lui-même ne voteront pas le compte-rendu du précédent Conseil, pour plusieurs raisons :*

- *« N'y figure pas qu'à mon grand étonnement et indignation, le montant des travaux de la sacristie a été ré-évalué de 60 %,*
- *N'y figure pas non plus votre réponse « ce n'est pas grave, ce sont des petites sommes,*
- *J'avais aussi demandé où en étaient les demandes de subventions au Conseil Général et au Conseil Régional, mais cela n'y figure pas non plus,*
- *De plus, sur les conventions de partenariat, j'avais trouvé cela déplacé, non concerté. Cela ne figure pas non plus dans le compte-rendu.*
- *Je veux que les comptes-rendus soient plus réalistes, car aujourd'hui, ils ne reflètent pas la réalité des débats. »*

*Mme GIANSANTI ne votera pas le procès-verbal dans la mesure où le pouvoir qu'elle avait remis a été égaré dans les services et retrouvé après le Conseil Municipal.*

*De même pour Mme FOSSATI, le pouvoir n'ayant pas été pris en compte.*

*Monsieur le Maire propose que les pouvoirs soient donnés directement au Directeur Général des Services ou au Cabinet du Maire (Patricia JAMET).*

Le procès-verbal est adopté par 23 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions.

*M. Alexandre HUCAULT est nommé Secrétaire de séance.*

## REAMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET AMENAGEMENT D'UN SKATE PARK : RESULTAT DE CONSULTATION

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour les travaux de réaménagement d'un terrain de football et l'aménagement d'un skate park.

Au terme de l'analyse, le bureau technique a proposé de retenir :

	<u>Budget Ville</u>	<u>Budget Assainissement</u>
➤ Lot 1 : Voirie – Assainissement – A.T.P	49 337.50 € HT	22 559.50 € HT
➤ Lot 2 : Gazon synthétique et drainage – R.T.L.	295 445.45 € HT	
➤ Lot 3 : Réseaux divers - ANCELIN	85 342.00 € HT	
➤ Lot 4 : Equipements sportifs – R.T.L.	72 715.00 € HT	
➤ Lot 5 : Poste de refoulement – R.T.L.	00.00 € HT	29 500.00 € HT
Sous-total	502 839.95 € HT	52 059.50 € HT
Etude faisabilité	19 995.00 € HT	
Honoraires maîtrise œuvre	19 980.00 € HT	7 202.40 € HT
Essai de plaque	515.00 € HT	
Annonce et insertion	1 551.37 € HT	
Divers et imprévus	40 402.96 € HT	
<i>(Lot Aménagement espaces verts, réseaux divers)</i>		
<b>Soit un montant total HT de</b>	<b>585 284.28 €</b>	<b>59 261.90 €</b>
<b>Soit TTC</b>	<b>700 000.00 €</b>	<b>70 877.23 €</b>

## **AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE ET DE LA PLACE PORTAIL CHAUSSE – MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : RESULTAT DE LA CONSULTATION**

Une consultation en procédure adaptée a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'un giratoire et de la place portail chaussée.

Au terme de l'analyse, le bureau technique a proposé de retenir le Cabinet C.O.E.

Le pourcentage de rémunération est de 5.10 % au vu du montant des futurs travaux pour un coût estimé à 380 000.00 € HT (hors honoraires).

## **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOREGIES RELATIVE A LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LOUDUN**

La Commune de Loudun et SOREGIES entretiennent des relations de proximité leur permettant d'échanger périodiquement sur tous les domaines en rapport avec l'énergie :

- ✎ prévision, coordination et suivi des travaux de dessertes en électricité et en gaz,
- ✎ suivi et optimisation des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz,
- ✎ orientation et choix énergétiques,
- ✎ Maîtrise de la Demande en Energie (MDE).

Dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), mis en place par les pouvoirs publics français à l'issue de la loi du 13 Juillet 2005 sur les orientations de la politique énergétique française, SOREGIES est soumis à une obligation d'économies d'énergies auprès de ses clients.

Parallèlement, la Commune de Loudun souhaite valoriser ses nombreuses actions en faveur du Développement Durable et notamment ses travaux d'économies d'énergie entrepris ou à entreprendre sur son patrimoine (patrimoine bâti, éclairage extérieur ...) dans le cadre d'une démarche de maîtrise de ses coûts énergétiques.

SOREGIES et la Commune de Loudun se sont ainsi rapprochés afin d'examiner ensemble les actions pouvant être menées dans le domaine de la MDE sur le patrimoine communal.

Dans ces conditions, il est proposé de passer une convention ayant pour objet de définir les modalités et les conditions de collaboration entre SOREGIES et la Commune de Loudun sur les deux volets suivants :

- ✎ l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine de la ville ;
- ✎ l'accompagnement des utilisateurs de ses installations à la gestion au quotidien des énergies par des gestes appropriés.

Cette convention consisterait à mettre en place entre la Ville de Loudun et SOREGIES, un partenariat permettant à SOREGIES de constituer des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) et à la Commune de Loudun de financer de nouvelles actions en faveur d'une maîtrise énergétique.

SOREGIES s'engagerait à :

- ✎ un Conseil tarifaire ;
- ✎ un Conseil en maîtrise de l'énergie ;
- ✎ différentes prestations ;
- ✎ SOREGIES s'engage à monter auprès de la DREAL, les dossiers pouvant faire l'objet de récupération de CEE.

En contrepartie de ces CEE, la Commune pourrait disposer de plusieurs options :

- la mise en place d'une thermographie infrarouge du bâtiment,
- l'offre d'accompagnement dans le cadre de la rénovation par le versement d'une participation financière liée aux investissements effectués.

A l'issue de l'exposé du projet,

*M. FORTIN demande quel sera le domaine d'application de cette technologie infrarouge et si elle se limitera aux bâtiments publics.*

*Monsieur le Maire explique que cette technologie est très efficace, mais se limitera pour le moment aux bâtiments publics. De plus, il faudra étudier quels moyens financiers à mettre en place lorsque des problèmes seront découverts.*

*M. BENAS intervient suite à une question écrite de M. FORTIN concernant les contrats d'externalisation avec d'autres entreprises, comme SOREGIES.*

*La question était la suivante : « N'y a-t-il pas de professionnels confirmés parmi les employés municipaux qui pourraient prendre en charge au moins une partie de ces travaux ?*

*Quand on fait le total de ce qui a été sous-traité à SOREGIES, on se demande si le remplacement des ampoules, par exemple, est d'une technicité telle qu'il faille recourir à des spécialistes extérieurs. Avons-nous fait des erreurs en matière de recrutement ? Avons-nous des problèmes d'encadrement ou d'accomplissement des tâches ? Ne devrions-nous pas prévoir des cycles de remise à niveau, des stages de formation ou de complément de formation professionnelle ?..... En résumé, n'y a-t-il pas ici matière à réaliser des économies ? »*

*Les services ont fait une analyse financière du coût représenté par des travaux en régie. Avec Sorégies, le total externalisé représente 57 000 €. En interne, on a estimé la dépense à 75 000 €.*

*M. FORTIN indique que la méthode à mettre en place serait de prévoir des moyens avant de découvrir les problèmes. De plus, cela pose le problème de la formation et de l'encadrement du personnel communal. Le personnel doit avoir les moyens de progresser dans ses formations et métiers d'origine.*

*Monsieur le Maire précise qu'un travail sur la réorganisation des services et leurs missions est engagé. Le Comité Technique Paritaire a travaillé avec le cabinet CEGECOM pour le plan de formation et la réorganisation des services. Il faut prendre le temps de réorienter le personnel sur d'autres rôles et sur d'autres tâches.*

*M. LANTIER revient sur la termographie infrarouge qu'il juge intéressante pour les particuliers et qu'il serait intéressant de réfléchir à mettre en place un système d'aides pour le particulier.*

*Monsieur le Maire invite M. LANTIER à travailler avec la commission développement durable et Régis RICHARD sur ce dossier.*

*M. BROCHARD précise qu'il pourrait y avoir une bonne articulation de ce dispositif avec celui de la rénovation de l'habitat et le PIG. Ainsi, pour les dépenses énergétiques, les propriétaires pourraient bénéficier des aides de l'ANAH et de l'ADEME.*

*Le Conseil Municipal, par 26 voix « pour » et 1 abstention, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.*

## APPROBATION DE LA MODIFICATION DU P.O.S.

Par arrêté en date du 20 Janvier 2010, la Commune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du POS.

Cette modification porte sur les points suivants :

- ✎ adaptation du règlement de la zone UH2 (zone artisanale) pour y introduire et autoriser les services (afin de répondre à la demande d'implantation d'activités libérales),
- ✎ extension de la zone UH1 de part et d'autre de la voie ferrée : sur le secteur de la gare pour accueillir une activité industrielle liée à l'activité ferroviaire (extension vers l'est de la zone UH1 au nord des terrains de sports actuels) et au nord de la voie ferrée en extension de la zone industrielle,
- ✎ mise à jour des emplacements réservés ayant pour bénéficiaire la Commune, soit parce qu'ils sont déjà acquis par la Commune, soit parce que les projets d'aménagements sont abandonnés.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 Février 2010 à 9 H au 10 Mars 2010 à 17 H.

Le Commissaire Enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées. Celui-ci a émis un avis favorable.

Le dossier a été examiné lors de la Commission « Urbanisme-Travaux » du 6 Mai 2010, qui a émis un avis favorable.

Le dossier de modification du POS approuvé sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Loudun aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Châtelleraut.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois, conformément aux articles R 123-10 et R 123-12 du Code de l'Urbanisme et fera l'objet d'une mention dans les deux journaux suivants : Centre Presse et Nouvelle République.

La présente délibération sera exécutoire :

- ✎ dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de Châtelleraut, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter à la modification approuvée, ou dans le cas contraire à dater de la prise en compte de ces modifications ;
- ✎ après l'accomplissement des mesures de publicité prévues ci-dessus.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification du POS qui lui est annexé, est transmise à Madame le Sous-Préfet.

*M. FORTIN intervient sur les raisons de cette décision le 20 Janvier dernier et demande quel était le degré d'urgence. Il souhaite également savoir pourquoi cette décision intervient après coup, pour régulariser une situation déjà existante.*

*Monsieur le Maire précise qu'il y avait plusieurs projets en cours, comme la CEIT, le Cabinet de kinésithérapie et indique que cette modification faciliterait à l'avenir les activités similaires futures, comme ce fut le cas pour le cabinet de radiologie où il n'y avait pas eu besoin de modification, le POS le permettant.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification du POS, telle que présentée.

## **FERMETURE DU 9<sup>ème</sup> POSTE ELEMENTAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE « PREVERT-BRASSENS »**

Après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental et la tenue du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 26 Avril 2010, il a été décidé par l'Inspection Académique de la Vienne la fermeture du 9<sup>ème</sup> poste élémentaire implanté à l'école élémentaire « Prévert-Brassens » de Loudun.

VU la réglementation actuellement en vigueur, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose à cette décision de fermeture.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES**

L'association des commerçants non-sédentaires de la Vienne organise depuis plusieurs années une campagne de communication afin de mettre en avant l'importance du rôle économique des marchés des Villes concernées. La communication réalisée pour ces événements et l'impact médiatique, contribuent à faire mieux connaître les foires et marchés.

L'association renouvelle cette opération du 20 mai au 19 juin 2010.

L'animation se déroulera à Loudun le Mardi 8 Juin 2010. Un animateur organisera une tombola et des animations en collaboration avec l'Union Commerciale. L'association des commerçants non-sédentaires renouvellera son action pour la protection de l'environnement avec la distribution de poches biodégradables aux couleurs du marché. Des animations seront organisées par les pompiers volontaires de la Vienne pour présenter les premiers secours et les détecteurs de fumée.

Une campagne de presse sera réalisée par l'intermédiaire du site internet de l'association des commerçants non-sédentaires et la presse quotidienne régionale afin de faire mieux connaître le marché.

Ces animations contribuent au développement du marché du mardi matin, et permettent de pérenniser l'activité tant des commerçants sédentaires des commerçants non-sédentaires.

L'association des commerçants non-sédentaires sollicite une aide financière de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## **FESTIVAL « LES DIABLES...RIENT » 2010 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Vu le projet développement Culturel et Patrimonial de Loudun,

Les 20 et 21 Août 2010, aura lieu la 1<sup>ère</sup> édition du festival Les diables rient. Cette manifestation s'inscrit dans la politique communale de valorisation et d'animation du patrimoine.

Le Conseil Général de la Vienne pourrait dans ce cadre aider la commune de Loudun à hauteur de 6 765 €, soit 20 % du montant HT du budget prévisionnel du festival.

Tous les spectacles et animations sont gratuits.

Le programme des diables rient est le suivant :

- 20 Août à 19h, Eglise Saint-Pierre du Marché, ensemble vocal Minimax de Poitiers, récital (Concerto Violon /Hautbois de Bach, Airs d'opéra de Haendel, Stabat Mater de Pergolèse)
- 20 Août à 21h30, représentation « les possédées de Loudun », par le Théâtre du Kronope (une 2<sup>ème</sup> représentation pourrait avoir lieu le dimanche 22 Août)

- 21 Août à 11h, défilé des artistes des compagnies Lam, Perceval, Kronope et Salamandre (sous réserve de leur horaire d'arrivée)
  - à partir 14h – 18h, spectacles de rue et seynètes par LAM et Perceval
  - 17h, conférence ou table ronde (la représentation du Démon dans l'art religieux),
  - 18h – 19h, Final des deux cics place Urbain Grandier
  - A partir de 22h, spectacle de feu en déambulation, Passage par la cie la salamandre.

Le budget prévisionnel est le suivant :

<i>DEPENSES</i>	<i>Montant</i>	<i>RECETTES</i>	<i>Montant</i>
<b>Kronope</b>	<b>5 600,00</b>	<b>partenaires Ville 2010</b>	<b>1 400,00</b>
Contrat cession 20/08	2 800,00	crédit mutuel, carrefour, borgeaud Bibliothèques....	1 400,00
Contrat cession 22/08	2 800,00		
<b>cie la salamandre</b>	<b>6 775,00</b>		
Contrat cession "Passage"	5 275,00		0,00
transport	1 500,00		
divers	0,00		
<b>spectacles rue</b>	<b>10 000,00</b>		
contrat Cession LAM Production	9 050,00		
Contrat Cession Cie Perceval	950,00		
<b>location , achat matériels</b>	<b>5 500,00</b>		
tribune télescopique	4 800,00		
sable	100,00	<b>VILLE DE LOUDUN</b>	<b>33 907,66</b>
essence	100,00		
sonorisation	500,00	Ville de Loudun :	
<b>hebergement repas</b>	<b>1 940,00</b>	budget primitif	32 273,00
la salamandre	940,00		
kronope	0,00		
repas 20 et 21 aout+catering	1 000,00		
<b>communication</b>	<b>8 158,00</b>	<b>CONSEIL GENERAL DE LA VIENNE</b>	<b>6 765,34</b>
creation	4 000,00		
impression	1 364,00		
objets publicitaires	400,00		
insertion publicitaire	600,00		
développeur	1 794,00		
<b>masse salariale</b>	<b>3 000,00</b>		
association laeta	700,00		
regisseur son ( GUSO)	1 500,00		
manutention +accueil	800,00		
<b>contrat cession Minimax</b>	<b>1 000,00</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>33 826,69</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>42 073,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 073,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande de subvention et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches utiles à l'exécution de cette décision.

## TARIFS VISITE DE LA VILLE PAR LES HÔTESSES DE L'OFFICE DE TOURISME

Dans le cadre de la convention Office de Tourisme / Ville de Loudun en date du 15 Février 2010, les visites guidées de la Ville seront assurées par les hôtesSES de l'Office.

La Commission « Communication, Tourisme » qui s'est réunie le 17 Mai 2010 propose d'appliquer pour 2010 les tarifs pratiqués par l'Office de Tourisme en 2009, soit :

👤 Adulte	4 €
👤 Enfant (6 à 15 ans)	1 €
👤 Moins de 6 ans	gratuit
👤 Gratuité pour les groupes provenant de :	
➤ Comité de Jumelage de Loudun	
➤ Ecoles du Loudunais	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR POUR L'ANNEE 2010

Il est proposé d'attribuer à M. GONZALEZ, Receveur, pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010, la moitié du taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi N° 82213 du 2 Mars 1982 et du décret N° 82979 d u 19 Novembre 1982.

Mme CHATTON, qui lui succèdera à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010, percevrait également la moitié du taux maximum de l'indemnité de conseil pour le second trimestre 2010.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre.

Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 Décembre 1983.

✓ Montant des dépenses exercice 2007	17 129 770.50 €
✓ Montant des dépenses exercice 2008	12 069 814.88 €
✓ Montant des dépenses exercice 2009	16 402 102.00 €
<b>Total</b>	<b>45 601 687.38 €</b>
<i>Moyenne annuelle</i>	<b>15 200 562.00 €</b>

### Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622.45 premiers euros	22.87 €
2 pour 1000 sur les 22 867.35 euros suivants	45.73 €
1,5 pour 1000 sur les 30 489.80 euros suivants	45.73 €
1 pour 1000 sur les 60 979.61 euros suivants	60.98 €
0,75 pour 1000 sur les 106 714.31 euros suivants	80.04 €
0,50 pour 1000 sur les 152 449.02 euros suivants	76.22 €
0,25 pour 1000 sur les 228 673.53 euros suivants	57.17 €
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excèdent 609 796.07 euros	<u>1 459.08 €</u>

<b>Taux de l'indemnité</b> : 100 %	soit	<b><u>1 847.82 €</u></b>
✓ 50 % à M. GONZALEZ		923.91 €
✓ 50 % à Mme CHATTON		923.91 €
<b><u>Indemnité de budget</u></b>		<b><u>30.49 €</u></b>
✓ 50 % à M. GONZALEZ		15.24 €
✓ 50 % à Mme CHATTON		15.24 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

## ENCAISSEMENT DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCE

La Ville de Loudun a reçu :

📄 **de GROUPAMA :**

- un chèque d'un montant de 330.00 €, en dédommagement de travaux sur main courante suite à accrochage par un véhicule.

📄 **de AXA ASSURANCES :**

- un chèque d'un montant de 12 581.15 €, en dédommagement des dégâts aux serres de la Ville suite à la tempête du 28 Février 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'encaissement de ces chèques dans le budget Ville (article 7788).

## DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

### BUDGET VILLE

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ <b><u>Opération 41440 : Club Hippique</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	- 5 502.00	
➤ <b><u>Opération 2090 : Bâtiments divers</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	+ 5 502.00	
➤ <b><u>Opération 2010 : Administration</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	- 14 400.00	
➤ Article 1322 : Subvention Région		+ 30 400.00
➤ Article 1323 : Subvention Département		- 59 800.00
➤ Article 1641 : Emprunts en euros		+ 15 000.00
➤ <b><u>Opération 21200 : Primaire J. Prévert</u></b>		
➤ Article 1641 : Emprunts en euros		- 15 000.00
➤ Article 1322 : Subvention Région		+ 15 000.00
➤ <b><u>Opération 42230 : Espace Jeunes</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	- 418.06	
➤ Article 1328 : Autres subventions		- 418.06
➤ <b><u>Opération 41111 : Gymnase rue du Stade</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	+ 29 000.00	
➤ Article 1641 : Emprunts en euros		+ 29 000.00
➤ <b><u>Opération 41231 : Stade annexe</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours de construction	- 12 000.00	
➤ Article 2312 : Terrains	- 9 000.00	
➤ Article 2188 : Autres immobilisations corporelles	- 8 000.00	
➤ Article 1641 : Emprunts en euros		- 29 000.00
➤ <b><u>Opération 52410 : Aire des gens du voyage</u></b>		
➤ Article 2313 : Immobilisations en cours	- 20 000.00	
➤ Article 1321 : Subvention Etat		- 73.00
➤ Article 1323 : Subvention Département		- 25 758.00
➤ Article 1328 : Autres subventions		- 6 000.00
➤ Article 1641 : Emprunts en euros		- 3 130.00
➤ Article 1341 : DGE		+ 14 961.00

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➤ Article 61522 : Entretien bâtiments	+ 35 000.00
➤ Article 022 : Dépenses imprévues	- 35 000.00
➤ Article 022 : Dépenses imprévues	- 200.00
➤ Article 6188 : Autres frais divers	+ 200.00
➤ Article 022 : Dépenses imprévues	- 1 000.00
➤ Article 6248 : Divers (transports)	+ 1 000.00
➤ Article 022 : Dépenses imprévues	- 600.00
➤ Article 654 : Pertes/créances irrécouvrables	+ 600.00
➤ Article 022 : Dépenses imprévues	- 2 300.00
➤ Article 673 : Titres anul./exer. ant.	+ 2 300.00
➤ Article 658 : Charges diverses gest. cour.	- 15 000.00
➤ Article 6232 : Fêtes et cérémonies	+ 15 000.00
➤ Article 6132 : Locations immobilières	- 4 500.00
➤ Article 6135 : Locations mobilières	+ 4 500.00
➤ Article 6248 : Divers transports	- 8 100.00
➤ Article 6135 : Locations mobilières	+ 300.00
➤ Article 60632 : Fourniture petits équipements	+ 7 800.00
➤ Article 6232 : Fêtes et cérémonies	- 1 140.00
➤ Article 6135 : Locations mobilières	+ 1 140.00
➤ Article 658 : Charges diverses gestion courante	- 20 000.00
➤ Article 6238 : Divers publicités	+ 20 000.00
➤ Article 6611 : Intérêts emprunts et dettes	- 4 600.00
➤ Article 6226 : Honoraires	+ 4 600.00

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### ➤ **Opération 0 : Opération non affectée**

CHAPITRE 040 – Article 2802 : Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	+ 735.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28031 : Frais d'études	+ 80.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 280415 : Groupements de collectivités	+ 5 442.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28042 : Subventions d'équipement aux personnes	+ 1 512.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 2805 : Concessions et droits similaires	+ 76.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	+ 617.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28152 : Installations de voirie	+ 165.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28182 : Matériel de transport	+ 2 949.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28183 : Matériel de bureau et informatique	+ 2 909.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28184 : Mobilier	+ 401.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28188 : Autres immobilisations corporelles	+ 9 594.00
➤ CHAPITRE 040 – Article 28184 : Mobilier	+ 210.00
➤ Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 210.00

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

➤ Article 023 : Virement de la section d'investissement	+ 2010.00
➤ CHAPITRE 042 – Article 6811 : D.A. immob. corpo. incorpo.	+ 24 480.00
➤ Article 773 : Mandats annulés sur exercice antérieur	+ 210.00

## **BUDGET EAU**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **Opération 0 : Opération non affectée**

- CHAPITRE 040 – Article 2818 : Autres immobilisations corporelles + 4 660.00
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement - 4 660.00

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 042 – Article 6811 : D.A immob. corpo. incorpo. + 4 660.00
- Article 023 : Virement de la section d'investissement - 4 660.00

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **Opération 0 : Opération non affectée**

- CHAPITRE 040 – Article 2808 : Autres immobilisations corporelles - 7 000.00
- CHAPITRE 040 – Article 2813 : Constructions - 881.00
- CHAPITRE 040 – Article 28158 : Autres + 4 536.00
- CHAPITRE 040 – Article 2818 : Autres immobilisations corporelles - 963.00
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement - 4 308.00

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 042 – Article 6811 : D.A immob. corpo. incorpo. + 4 308.00
- Article 023 : Virement de la section d'investissement - 4 308.00

## **BUDGET SERVICE ECONOMIQUE**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **Opération 0 : Opération non affectée**

- CHAPITRE 040 – Article 28188 : Autres immobilisations corporelles + 76.00
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement - 76.00

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- CHAPITRE 042 – Article 6811 : D.A immob. corpo. incorpo. + 76.00
- Article 023 : Virement de la section d'investissement - 76.00

## **BUDGET CINEMA CORNAY**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

➤ **Opération 0 : Opération non affectée**

- CHAPITRE 040 – Article 28188 : Autres immobilisations corporelles + 165.00
- Article 021 : Virement de la section de fonctionnement - 165.00

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Article 023 : Virement de la section d'investissement - 165.00
- CHAPITRE 042 – Article 6811 : D.A immob. corpo. incorpo. + 165.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces décisions modificatives budgétaires.

# PERSONNEL TERRITORIAL : TABLEAU DES EFFECTIFS

	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
* Secrétaire général ou directeur	A	1	1
<b>Filière Administrative</b>			
* Attaché	A	1	1
* Rédacteur chef	B	1	1
* Rédacteur	B	1	0
* Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	2
* Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5	5
* Adjoint administratif principal de 2è Cl. 12H	C	1	1
* Adjoint administratif 1ère classe	C	2	2
* Adjoint administratif 2ème classe 35H	C	10	10
* Adjoint administratif 2ème classe 30H	C	0	0
* Adjoint administratif 2ème classe 28H	C	2	2
* Adjoint administratif 2ème classe 20H	C	1	1
* Adjoint administratif 2ème classe 17H30	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>28</b>	<b>27</b>
<b>Filière Technique</b>			
* Ingénieur	A	1	0
* Technicien principal	B	1	0
* Contrôleur principal chef	B	1	0
* Contrôleur principal de travaux	B	0	0
* Agent de maîtrise principal	C	5	4
* Agent de maîtrise	C	5	4
* Adjoint technique principal 1ère classe	C	5	4
* Adjoint technique principal 2ème classe	C	5	5
* Adjoint technique 1ère classe	C	5	4
* Adjoint technique 2ème classe	C	30	28
* Adjoint technique 2ème classe 30H	C	0	0
* Adjoint technique 2ème classe 7H	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>59</b>	<b>50</b>
<b>Filière Sociale</b>			
* Educateur de jeunes enfants 35H	B	1	1
* Agent spécialisé de 1ère Cl écoles mater 35H	C	5	5
* Agent spécialisé de 2 Cl écoles mater 35H	C	0	0
* Agent spécialisé de 2è CL écoles mater 26H	C	0	0
* Auxiliaire de puériculture de 1ère classe 30H	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>7</b>

<b>Filière Culturelle</b>			
* Bibliothécaire	A	1	1
* Assistant qualifié de conservation 2è classe	B	2	1
* Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	1	1
* Adjoint du patrimoine de 2ème classe 35H	C	3	3
* Adjoint du patrimoine de 2ème classe 30H	C	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>8</b>
<b>Filière Animation</b>			
* Adjoint d'animation 1ère classe 35H	C	2	2
* Adjoint d'animation 2ème classe 35H	C	1	1
* Adjoint d'animation 2ème classe 30H	C	1	1
* Adjoint d'animation 2ème classe 29H	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Filière Police</b>			
* Gardien	C	1	1
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>109</b>	<b>99</b>
<b>CONTRACTUELS</b>			
Attaché	A	1	1
Assistant d'enseignement artistique spécialisé 5H00	B	1	1
Professeur d'enseignement artistique 35H	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 6H15	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 4H40	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 5H10	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 4H00	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 3H15	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 3H00	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 10H50	B	1	1
Assistant d'enseignement artistique 10H00	B	1	1
Assistant qualifié de conservatoire du patrimoine 2ème classe 28h	B	0	0
Animateurs		13	0
* Educateur de jeunes enfants 30H	B	1	1
* Educateur de jeunes enfants 28H	B	1	1
Adjoint administratif 2ème classe	C	3	0
* Adjoint d'animation 2ème classe 30H	C	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>15</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>15</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>140</b>	<b>113</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce tableau des effectifs.

## INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

<b>DECISIONS</b>	
7.04.2010	Réhabilitation du Centre Culturel – Lot Menuiseries extérieures, Serrurerie. SARL Claude ROBIN.
16.04.2010	Réhabilitation du Centre Culturel – Lot Menuiseries extérieures, Serrurerie. SARL Claude ROBIN (annule et remplace la décision du 7.04.2010).
19.04.2010	Travaux de rénovation hydraulique – Station de surpression avenue de la Coopération – ENT. MARTEAU.
19.04.2010	Mission d'étude - Convention avec le Cabinet CEGECOM.
23.04.2010	Mission d'étude de faisabilité – Réalisation d'un site touristique – Convention avec la Sté POTENTIS.
26.04.2010	Réhabilitation du Centre Culturel – Lot Réparation charpente lamellé collé – ENT. RENOFORS.
30.04.2010	Extension d'une zone d'activités – Lot 1 : Electricité, Eclairage, Téléphone, Gaz, HTA Placette de retournement rue Guillaumet, amorce rue Fontaine d'Adam - SAS J. MORIN
30.04.2010	Extension d'une zone d'activités – Lot 2 : Electricité, Eclairage, Téléphone, Gaz rue Guillaumet – SAS J. MORIN.
30.04.2010	Avenant N°1 : Mission de maîtrise d'œuvre – Créati on accès PMR accessibilité – M. BRIEUX Jean-Yves.
3.05.2010	Mission d'étude – Avant projet d'implantation d'une unité agro alimentaire – Sté CYBELE.
<b>ARRÊTES</b>	
22.04.2010	Permis de détention d'un chien de 2 <sup>ème</sup> catégorie – GAUDINEAU Steves.
3.05.2010	Désignation du représentant de M. BENAS, Maire de Loudun, à la présidence de la Commission Communale des Impôts Directs du 6 Mai 2010.

## QUESTIONS ECRITES DE M. FORTIN

### 1) Questions diverses et compte rendu :

M. FORTIN remarque que dans le compte rendu du Conseil Municipal de janvier 2010, il n'était fait part des questions posées que par deux ou trois mots façon sujet d'oral quand les réponses de Monsieur le Maire sont nettement plus développées. Il lui semble que pour l'intérêt démocratique et contradictoire du débat comme pour l'information de ceux qui consultent ces documents, il serait bien de revenir à ce qui se faisait précédemment c'est à dire insérer le texte complet de la question.

*Monsieur le Maire indique que la réponse a été apportée en Commission Affaires Générales et que les questions doivent être plus synthétiques et qu'elles seront reprises de manière synthétique dans les comptes-rendus.*

### 2) Evolution du personnel communal :

M. FORTIN indique que depuis le départ non annoncé de M. Domenger, le Conseil Municipal n'a jamais été informé des modifications intervenues sur l'organigramme du personnel municipal, organigramme qui ne fut jamais communiqué malgré une demande intervenue en Octobre dernier. Suite à de nombreuses demandes auprès des services et le passage en commission technique paritaire, M. FORTIN souhaite connaître les modifications.

M. FORTIN reprend deux exemples, le changement de responsable du service culturel –appris fortuitement lors d'une Commission Culture- et une demande de travaux à l'école de musique non intervenue suite au départ du Directeur des Services Techniques.

VOIR ANNEXE 1 - *Monsieur le Maire indique que l'organigramme va encore évoluer. De plus, un travail avec le Comité Technique Paritaire et le Cabinet CEGECOM est engagée pour la formation et la restructuration des locaux. Le Conseil Municipal sera tenu informé.*

### 3)Personnel communal (suite) :

M. FORTIN revient sur la délégation de travaux d'entretien à des sociétés extérieures, que ce soit pour l'éclairage public, l'entretien des chaudières, des travaux de peinture etc... M. FORTIN demande pourquoi les employés municipaux qui pourraient prendre en charge au moins une partie de ces travaux ne le font pas et s'il n'y aurait pas matière à faire des économies.

*Monsieur le Maire souligne que la réponse a déjà été donnée tout à l'heure.*

### 4)Tarif de l'eau industrielle :

M. FORTIN revient sur le tarif de l'eau industrielle qui a augmenté cette année, contrairement à 2009. L'an dernier, il avait été évoqué la volonté de donner un signe fort aux entreprises. M. FORTIN demande quelle a été son efficacité.

*Pour Monsieur le Maire, cette question a déjà fait l'objet d'un débat et d'un vote. Le Conseil Municipal n'y reviendra pas.*

*Le geste a été apprécié par les industriels. Pour 2010, il fallait asseoir notre capacité d'autofinancement du budget eau.*

*Monsieur le Maire demande à ce que désormais ce genre de question soit posé au moment du vote. Le Conseil Municipal n'a pas à y revenir.*

### 5)Minibus Publicitaire PUBLICOM :

M. FORTIN souhaite connaître l'avancée du projet du minibus publicitaire.

*Monsieur le Maire formule indique que le minibus est actuellement en préparation. Publicom démarche les commerçants et les industriels pour autofinancer le minibus qui sera livré au mois de septembre. L'objectif fixé précédemment était fin mai début juin. Le prestataire a du retard, il a été décidé de ne pas résilier la convention afin de ne pas perdre encore plus de temps à relancer une consultation.*

### 6)Echevinage :

M. FORTIN demande des informations sur le projet de l'échevinage (attente du chiffrage, projet de travaux, appel à projet du fonctionnement, etc...).

*Monsieur le Maire indique que le cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage nous a transmis le chiffrage par lot il y a quelques jours. Ce dossier sera examiné par la commission compétente avant d'être examiné par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire invite M. FORTIN à participer à la réunion qui sera organisée à cet effet.*

### 7)Contrat de développement avec le Conseil Général :

M. FORTIN aimerait connaître la situation réelle de ces subventions. Il demande s'il s'agit d'un manque de subvention pour 2008-2009 ou d'un véritable report.

*Monsieur le Maire précise que les décisions relatives aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> contrats de développement ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal (séance du 25 Mars 2010) et qu'il y a eu des échanges très récents sur le dossier avec le Conseil Général.*

*Monsieur le Maire précise que le conseil général a validé les propositions que la commune a décidé de mettre en œuvre. Aujourd'hui la collectivité est en attente des documents officiels.*

*Monsieur le Maire précise également que les investissements sont programmés en fonction des capacités financières de la collectivité, de son endettement et qu'il est impossible de réaliser le montant global des investissements se rapportant à l'ensemble du 2<sup>ème</sup> contrat sur une courte période. L'aide au titre du contrat de développement s'élève à 25% du montant des investissements. Selon les dossiers, d'autres subventions peuvent être sollicitées (Etat, Région par exemple). Le nouveau contrat de développement a donc été réalisé en fonction des capacités de financement de la Ville.*

### 8)C.E.L.

M. FORTIN revient sur les activités de la Cellule Economique de Loudun et ses résultats, dans la mesure où il ne peut avoir les informations directement auprès du Président de l'association, et que compte tenu du nombre d'élus qui en sont membres et du fait que Monsieur le Maire a demandé d'approuver la « Charte de Développement » élaborée par cette CEL, cette information sur les résultats semble légitime. S'il n'y a plus de président, comment fonctionne cette association.

*Monsieur le Maire indique que la CEL est plus un groupe de réflexion qu'une véritable agence de développement. L'action économique se traduit au niveau des projets du commerce et de l'industrie, discutés en commission économie qui est une des plus actives et qui par exemple s'est réunie 4 fois depuis le début de l'année. Des dossiers variés y ont été traités comme le dispositif de revitalisation de Géris, la vente de bâtiment industriels, l'installation de l'entreprise Bernis Trucks dont les travaux ont débuté, le projet de résidence touristique ou encore le projet d'usine agro-industrielle. Et tous ces projets ont aussi été discutés en CEL.*

*Quant au fonctionnement, l'association est réactive, travaille en bonne entente et fait des propositions de développement.*

### 9)Rôle du « Chargé du Développement Economique »

M. FORTIN demande des informations sur le recrutement du Chargé de développement économique et son rôle. Il s'interroge également sur le partenariat Ville/Communauté de Communes pour ce poste et la réalité de cette collaboration.

*Monsieur le Maire confirme qu'une personne a été recrutée à la Mairie, sur un poste de chargé de développement et des relations extérieures. Ce poste est 100 % Mairie et il a fait l'objet d'un recrutement en novembre 2008 et non pas en juin 2008. Il n'y a pas eu de recrutement partiel avec la CCPL. Ville et CCPL travaillent main dans la main sur les dossiers économiques, mais le partage de la compétence fait que la Ville est en charge des dossiers économiques, sur la zone industrielle Nord et la zone Artisanale.*

### 10)Départ annoncé de la CEIT

M. FORTIN se fait l'écho d'interrogations sur l'Entreprise CEIT, son développement et sur son implantation à Thouars.

*Monsieur le Maire précise qu'il a eu l'occasion de l'évoquer en commission affaires générales. L'entreprise CEIT ne part pas, au contraire elle se développe aussi à Loudun et ses développements dans les départements voisins ne sont que bénéfiques pour la Commune.*

### 11)ZDE :

M. FORTIN souhaite revenir sur l'absence de débat de cette question en Commission Affaires Générales ou Commission Développement durable. Il lui semble opportun de se concerter au niveau du Conseil Municipal sur ce projet, sans attendre le résultat de l'étude.

*Pour Monsieur le Maire, l'ensemble du Conseil Municipal est solidairement convaincu de l'intérêt primordial qu'il y a de veiller à la place de notre cité au sein de la région Loudunaise. En ce sens, nous avons su nous montrer cohérents et responsables lors du débat budgétaire.*

*Concernant la ZDE, Loudun est protégé par la ZPPAUP. Il faut une position éclairée et mesurée sur le sujet. Il faut dépassionner ce débat en faisant travailler un cabinet extérieur.*

M. FORTIN revient sur le fait qu'en tant que suppléants, lui et Mlle DUBOIS ne reçoivent pas les convocations du Conseil Communautaire.

*Monsieur le Maire précise qu'il les a invité au budget. Les séances de la CCPL sont publiques, M. FORTIN et Mlle DUBOIS peuvent y assister et participer au débat en cas d'absence d'un membre titulaire.*

*M. LANTIER regrette que le Conseil Municipal ne se réunisse pas pour évoquer les questions importantes de la CCPL. Pour lui, le Conseil Municipal n'y va pas en groupe. A la CCPL, il faut être des représentants de la Ville au sein de la CCPL, car on participe financièrement à son fonctionnement.*

*Monsieur le Maire indique qu'il rencontre souvent M.LANTIER ou M.DAZAS en tête-à-tête pour évoquer ces dossiers et propose de prévoir une Commission Affaires Générales avant chaque Conseil Communautaire.*

## 12)Vente de la MAPAD :

M. FORTIN souhaite revenir sur la vente de la MAPAD et connaître comment utiliser le reliquat de cette vente, solde des crédits ou utilisation pour un autre projet à caractère social.

*Monsieur le Maire souligne que la cession de la MAPAD devait intervenir le 17 Mai 2010. L'AREPA a informé la Ville que le contrat de prêt était en cours de finalisation. Une date de signature est envisagée le 17 Juin 2010.*

*Cette cession s'effectuera pour un montant de 1 900 000 euros. Cette somme comprend :*

- *le capital résiduel et les intérêts de remboursement anticipés ;*
- *le montant des travaux de mise aux normes.*

*Le reliquat, qui sera définitivement arrêté dès connaissance de la signature de l'acte, devrait être de l'ordre de 400 000 euros : Il fera l'objet d'une décision modificative budgétaire et le conseil municipal devra délibérer sur son affectation.*

☞ Pour terminer, Monsieur le Maire évoque le dossier du lycée. Le résultat est positif pour le territoire grâce à une mobilisation commune de tous les acteurs concernés, élèves, enseignants et municipalité.

Madame CHAUVÉAU précise qu'il y a déjà 90 demandes d'inscriptions pour cette filière Pâtisserie.

**LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 40.**

**Le prochain Conseil Municipal est prévu le 23 Juin 2010 à 20 H.**